

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, tenue le **mercredi 15 décembre 2021**, à 19 h 30, en présentiel, à la salle communautaire Gilles-Courchesne, située au 750, rue Principale, à laquelle étaient présents :

Le maire, monsieur Michel Dupuis.

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Joachim Larochelle-Courchesne	District numéro 1
Annie Neveu	District numéro 2
Roxane Perreault	District numéro 3
Éliane Neveu	District numéro 5
Jean Lemieux	District numéro 6

Était également présent :

Monsieur René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier

Était absent pour motif justifié :

Frédéric Bourgeois District numéro 4

1. <u>Législation</u>

1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum

Monsieur le Maire amorce la séance par un moment de réflexion et constate le quorum.

1.2. Adoption de l'ordre du jour

284-12-2021

Sur la proposition de M^{me} Roxane Perreault,
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, comme présenté.

1. Législation

- 1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 808-2021, concernant l'imposition par résolution du taux de la taxe foncière et des taux spéciaux, selon l'article 991 du *Code municipal* ainsi que les frais pour chèque ou ordre de paiement refusé
- 1.4. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 809-2021, établissant le montant des compensations pour la fourniture de services municipaux (eau potable, eaux usées, matières résiduelles)

2. Administration générale

- 2.1. Nomination d'un représentant au Comité de sécurité publique de la MRC de Joliette

3. Loisirs et Culture

- 3.1. Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2021 – Autorisation de signature du rapport
- 3.2. Préposé à la cantine du Chalet des loisirs (saisonnier) – Embauche

4. Voirie

- 4.1. BLR Excavation inc. – Prolongement des infrastructures municipales sur l'avenue Sicard et la 50^e Avenue – Certificat de paiement n° 10 (réception provisoire partielle)
- 4.2. Acquisition d'un épandeur 8 pieds – Octroi de contrat

5. Période de questions

1.3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 808-2021, concernant l'imposition par résolution du taux de la taxe foncière et des taux spéciaux, selon l'article 991 du Code municipal ainsi que les frais pour chèque ou ordre de paiement refusé

285-12-2021

M. Jean Lemieux, conseiller du district n° 6, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 808-2021,
 - permettant d'adopter le taux de la taxe foncière et les taux spéciaux, selon l'article 991 du *Code municipal*, par résolution,
 - déterminant les échéances et modalité de paiement,
 - fixant les frais relatifs à un chèque ou ordre de paiement refusé;
- dépose ledit projet de règlement 808-2021.

1.4. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 809-2021, établissant le montant des compensations pour la fourniture de services municipaux (eau potable, eaux usées, matières résiduelles)

286-12-2021

M. Jean Lemieux, conseiller du district n° 6, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 809-2021, établissant le montant des compensations pour la fourniture de services municipaux (eau potable, eaux usées, matières résiduelles);
- dépose ledit projet de règlement 809-2021.

2. Administration générale

2.1. Nomination d'un représentant au Comité de sécurité publique de la MRC de Joliette

287-12-2021

ATTENDU QUE la MRC de Joliette demande que la Municipalité nomme un représentant au Comité de sécurité publique;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Joachim Larochelle-Courchesne,
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- De nommer M^{me} Éliane Neveu, conseillère du district n° 5, en tant que représentante de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare au Comité

de sécurité publique de la MRC de Joliette et M. Frédéric Bourgeois, conseiller du district n° 4, en cas d'absence de M^{me} Éliane Neveu.

2.2. Programme d'aide à la voirie locale – Sous volet « Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale » – Réfection de la 61^e Avenue

288-12-2021

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou, au plus tard, le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M^{me} Annie Neveu,
Appuyée par M^{me} Éliane Neveu,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare approuve les dépenses, d'un montant de 151 243 \$, relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

3. Loisirs et Culture

3.1. Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2021 – Autorisation de signature du rapport

289-12-2021

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le *Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2021* (Programme), qui vise à soutenir de nouveaux projets, bonifier ou accroître l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2021;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare a réalisé un projet dans le cadre du Programme pendant la relâche scolaire 2021 et la période estivale 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M^{me} Roxane Perreault,
Appuyée par M^{me} Éliane Neveu,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'autoriser M^{me} Jacinthe Dugré, directrice des loisirs et de la culture, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, le rapport final dans le cadre du *Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2021*.

3.2. Préposé à la cantine du Chalet des loisirs (saisonnier) – Embauche

290-12-2021

ATTENDU QUE M^{me} Annie Lebel a quitté ses fonctions de préposée à la cantine du Chalet des loisirs;

ATTENDU QUE l'horaire d'ouverture du Chalet des loisirs en période hivernale (patinoire) nécessite deux ressources;

ATTENDU QUE la Municipalité désire embaucher M. Christian Lauzon, au poste de préposé à la cantine du Chalet des loisirs;

ATTENDU QUE l'entrée en poste est prévue pour l'ouverture de la patinoire (fin du mois de décembre);

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M^{me} Annie Neveu,
Appuyée par M. Joachim Larochelle-Courchesne,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le conseil municipal de Saint-Ambroise-de-Kildare embauche M. Christian Lauzon au poste de préposé à la cantine du Chalet des loisirs, selon le taux de la convention collective en vigueur;

- 3- D'imputer la dépense au poste « Salaire – Chalet des loisirs » (02-70151-141);
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit déposée au dossier employé des archives de la Municipalité et remise à M. Christian Lauzon.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

*René Charbonneau,
directeur général et greffier-trésorier*

4. Voirie

4.1. BLR Excavation inc. – Prolongement des infrastructures municipales sur l'avenue Sicard et la 50^e Avenue – Certificat de paiement n° 10 (réception provisoire partielle)

291-12-2021

ATTENDU les travaux exécutés pour le prolongement des infrastructures municipales sur l'avenue Sicard et la 50^e Avenue;

ATTENDU le certificat de paiement n° 10 (réception provisoire partielle), de la firme *GBi Services d'ingénierie*, daté du 2 décembre 2021;

ATTENDU QUE M^{me} Marie-Pier Parent, ingénieure de la firme *GBi Services d'ingénierie*, recommande dans sa correspondance datée du 2 décembre 2021, le paiement d'une somme de 111 770,70 \$, incluant les taxes, la libération de la retenue de 5 % sur les travaux effectués en 2020 et la libération de la retenue de 5 % sur les travaux effectués en 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M^{me} Roxane Perreault,
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- De verser à l'entrepreneur *BLR Excavation inc.*, la somme de 97 213,05 \$, plus taxes, en paiement du certificat de paiement n° 10 (réception provisoire partielle);
- 3- D'imputer la dépense au poste « Retenues sur contrat » (55-13601-000).

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

*René Charbonneau,
directeur général et greffier-trésorier*

4.2. Acquisition d'un épandeur 8 pieds – Octroi de contrat

292-12-2021

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder à l'épandage d'abrasif dans le stationnement du Chalet des loisirs et à la station d'épuration;

ATTENDU la soumission de *DRL Beaudoin (9309-9943 Québec inc.)*, datée du 6 décembre 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M^{me} Annie Neveu,
Appuyée par M. Joachim Larochelle-Courchesne,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'acquérir un épandeur 8 pieds Deluxe, au coût de 7 769 \$, plus taxes, auprès de l'entreprise *DRL Beaudoin (9309-9943 Québec inc.)*, conformément à la soumission n° 6344;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Immobilisation – Matériel et voirie » (23-04200-725).

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

*René Charbonneau,
directeur général et greffier-trésorier*

4.3. Généreux Construction inc. – Construction d'un 3^e bassin aux étangs aérés – Certificat de paiement n° 2

293-12-2021

ATTENDU les travaux exécutés pour la construction d'un 3^e bassin aux étangs aérés;

ATTENDU la réception du certificat de paiement n° 2, de la firme *GBi Services d'ingénierie*, daté du 8 décembre 2021;

ATTENDU QUE M^{me} Gabrielle Ridyard, ingénieure de la firme *GBi Services d'ingénierie*, recommande dans sa correspondance datée du 8 décembre 2021, de payer la somme de 360 043,59 \$, incluant les taxes et la retenue de 10 %, à l'entreprise *Généreux Construction inc.*;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M^{me} Roxane Perreault,
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- De verser à l'entrepreneur *Généreux Construction inc.*, la somme de 313 149,46 \$, plus taxes, en paiement du certificat de paiement n° 2, conditionnellement à la réception des quittances;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Règlement 805-2021 – 3^e bassin aux étangs aérés » (23-05003-729).

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

*René Charbonneau,
directeur général et greffier-trésorier*

5. Période de questions

Le maire répond aux questions des citoyennes et citoyens.

Sur ce, la séance est levée à 20 h 13.

Michel Dupuis
Maire

René Charbonneau
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Michel Dupuis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.